



[Séance du conseil municipal du 21 décembre 2010]

PRESENTS : M. ESPILONDO, Maire, Président,

M.MONDORGE, Mme JARRAUD-VERGNOLLE, MM.LAGARESTE, VOISIN, DAUBAGNA, LIÉNARD, CAZAUX, Mmes GETTEN-PORCHE, MAURY, M. MARTI, Mme HADIDI, Adjoint

MM. PAUL-DEJEAN, ROUX, Mmes DESTRUHAUT, LALANNE, MM. DEFRANCE, GARRIVET, Mme LAPOYADE-DESCHAMPS, Mmes BORDA, ONDARTS, HERVELIN, Mlle PEREIRA, MM. DASSIÉ, OLIVE Cédric, CARRICANO, ITHURBIDE, Mme DARRASSE, MM. VEUNAC, CHASSERIAUD, OLIVE Claude, Mmes LECOUTURIER, LASSERRE-DAVID, Conseillers Municipaux

EXCUSES:

M. CELAN qui a donné procuration à M. ESPILONDO
 Mme PEIGNEGUY qui a donné procuration à M.LAGARESTE
 Mlle RIVIERE qui a donné procuration à Mme DESTRUHAUT
 Mme KEH qui a donné procuration à Mr DAUBAGNA
 Mlle CAZAUX qui a donné procuration à Mr VEUNAC
 Mme LECOUTURIER qui a donné procuration à Mme LASSERRE-DAVID (à compter de la question n° 3)
 M.BLEUZE qui a donné procuration à M.OLIVE Claude

SECRETAIRE DE SEANCE : M. OLIVE Cédric



1 - DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

(Rapporteur : M.ESPILONDO, Maire)

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations consenties en application de l'article L.2122-22 CGCT.

2- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011

(Rapporteur: Mme JARRAUD-VERGNOLLE)

Le Budget Primitif 2011 s'établit à hauteur de **75 383 938 €** à raison de:

- > Section de fonctionnement.....41 213 452 €
- > Section d'investissement..... 34 170 486 €

VOTE:

- POUR..... 30
 - CONTRE..... 9 (MM. ITHURBIDE, VEUNAC, Mme DARRASSE, MM.CHASSERIAUD, OLIVE Claude, Mlles CAZAUX, LECOUTURIER, Mme LASSERRE-DAVID, M.BLEUZE)

3- VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT

(Rapporteur: Mme JARRAUD-VERGNOLLE)

Le Conseil Municipal adopte les autorisations de programme et les crédits de paiement concernant les opérations suivantes:

- la restructuration de la patinoire (7 888 795,99 € HT),
- la salle culturelle de Quintaou (9 556 856,19 € HT),
- l'extension-rénovation de la Maison pour Tous (2 015 050,17 € HT),
- la restructuration de la Place de la Bécasse (2 480 769,23 € HT),
- la restructuration de la Place du Général Leclerc (2 763 377,93 € HT),
- les liaisons cyclables mairie-Cinq Cantons (2 763 377,93 € HT),
- la passerelle des Cinq Cantons (1 722 408,03 € HT).

VOTE:

- POUR..... 30

- NE PRENNENT PAS PART AU VOTE: .. 9 (MM. ITHURBIDE, VEUNAC, Mme DARRASSE, MM.CHASSERIAUD, OLIVE Claude, Mlles CAZAUX, LECOUTURIER, Mme LASSERRE-DAVID, M.BLEUZE)

4- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

(Rapporteur: Mme JARRAUD-VERGNOLLE)

Vu l'avis favorable de la commission finances, il est décidé de voter les subventions aux associations.

VOTE:

- POUR..... 38

- CONTRE..... 1 (M.CHASSERIAUD)

5- BUDGET PRINCIPAL - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°3

(Rapporteur: Mme JARRAUD-VERGNOLLE)

Il est décidé d'approuver la décision modificative n°3 qui a pour objet de corriger et d'ajuster certains postes budgétaires.

VOTE: ADOPTE A L'UNANIMITE

6- BUDGET ANNEXE EAU POTABLE- DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2

(Rapporteur: Mme JARRAUD-VERGNOLLE)

Il est décidé d'approuver la décision modificative n°2 qui a pour objet de corriger et d'ajuster certains postes budgétaires et de permettre de récupérer, auprès du délégataire du service public de l'eau potable, la TVA ayant grevé les investissements de l'année 2010.

VOTE: ADOPTE A L'UNANIMITE

7- SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION "CENTRE SOCIAL QUINTAOU" POUR LA MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL DES CRECHES

(Rapporteur: Mme GETTEN-PORCHE)

Dans le cadre de la redéfinition des compétences des services municipaux, la Ville, à travers la Direction de l'Action Educative et de la Jeunesse, va reprendre à compter du 1^{er} janvier 2011 la gestion directe de la compétence « petite

enfance » qui, tout en étant une compétence propre de la Ville, était exercée jusqu'à présent par le truchement du Centre Communal d'Action Sociale.

Le personnel des crèches de Quintaou et Maylis de Menditte, qui relevait du CCAS, sera donc transféré au 1^{er} décembre à la Ville. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de mise à disposition correspondante.

VOTE: ADOPTE A L'UNANIMITE

8- FIXATION DES TARIFS DE PARTICIPATION 2011 AUX STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

(Rapporteur: Mme GETTEN-PORCHE)

Il est décidé d'arrêter les tarifs de participation de la Ville d'Anglet aux prix de journée des structures Petite Enfance suivantes :

- crèches municipales de Biarritz
- crèche Ohakoa de Biarritz
- crèche Pomme d'Api d'Anglet
- crèche Pitchouns Croix-Rouge d'Anglet

VOTE: ADOPTE A L'UNANIMITE

9- ASSOCIATION D'AIDE FAMILIALE ET SOCIALE - SIGNATURE D'UN AVENANT

(Rapporteur: Mme GETTEN-PORCHE)

Il est décidé d'autoriser la signature d'un avenant maintenant à 160 000 le nombre d'heures de garde d'enfants au domicile des assistantes maternelles pour l'année 2011, et d'ajuster en conséquence la participation financière de la Commune sur la base d'une participation horaire par enfant de 1 €.

VOTE: ADOPTE A L'UNANIMITE

10- MAISON POUR TOUS - ACTUALISATION DES TARIFS

(Rapporteur Mme HADIDI)

Les tarifs d'utilisation de la Maison pour Tous sont actualisés à compter du 1^{er} janvier 2011.

VOTE: ADOPTE A L'UNANIMITE

11- MAISON POUR TOUS - TARIFS ASSOCIATIONS

(Rapporteur Mme HADIDI)

Les abonnements forfaitaires concernant les associations occupant de façon permanente des bureaux dans la Maison pour Tous, sont actualisés à compter du 1^{er} janvier 2011.

VOTE: ADOPTE A L'UNANIMITE

12- SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU CENTRE TXAKURRAK - MODIFICATION DES STATUTS

(Rapporteur Mme HADIDI)

Par délibération du 25 Juin 2010 la Commune d'ARCANGUES a décidé d'adhérer au Syndicat Intercommunal pour la gestion du centre TXAKURRAK.

Il est décidé d'approuver cette nouvelle adhésion et d'approuver les statuts modifiés du Syndicat Intercommunal.

VOTE: ADOPTE A L'UNANIMITE

13- REGIE DE RECETTES DU MARCHE DE QUINTAOU -OCTROI D'UN SURSIS DE VERSEMENT

(Rapporteur Mme HADIDI)

Suite à un vol commis sur la place du marché de Quintaou et compte tenu du caractère accidentel de ce vol et de l'absence de possibilité de recours contre les auteurs non identifiés de cette infraction, le régisseur a demandé une décharge de responsabilité et une remise gracieuse. Il est décidé d'autoriser un sursis de versement des sommes dues par le régisseur du marché de Quintaou et d'émettre un avis favorable sur la demande de remise gracieuse.

VOTE: ADOPTE A L'UNANIMITE

14- ENSEIGNEMENT PUBLIC - REPARTITION DES CREDITS

(Rapporteur: Mme MAURY)

Il est décidé d'accorder des crédits aux établissements publics d'enseignement primaire pour l'acquisition de fournitures, de petits matériels et équipements, nécessaires à l'enseignement des enfants des écoles élémentaires et maternelles de la Ville.

VOTE: ADOPTE A L'UNANIMITE

15- ENSEIGNEMENT PUBLIC - CREDIT ENFANCE INADAPTEE (C.L.I.S. ET R.A.S.E.D.)

(Rapporteur: Mme MAURY)

Il est décidé d'accorder des crédits aux établissements publics d'enseignement élémentaire, qui ont une C.L.I.S. (école Jules Ferry) ou un R.A.S.E.D. (écoles Edouard Herriot et Jean Jaurès).

VOTE: ADOPTE A L'UNANIMITE

16- ENSEIGNEMENT PUBLIC - CREDITS AUX SIX ECOLES BILINGUES

(Rapporteur: Mme MAURY)

Il est décidé d'accorder des crédits supplémentaires à chacune des six écoles publiques bilingues pour l'acquisition de fournitures diverses.

VOTE: ADOPTE A L'UNANIMITE

17- ENSEIGNEMENT PUBLIC - REPARTITION SUBVENTIONS SORTIES ET PROJETS PEDAGOGIQUES

(Rapporteur: Mme MAURY)

Il est décidé d'accorder aux établissements publics d'enseignement primaire des subventions pour les sorties et projets pédagogiques.

VOTE: ADOPTE A L'UNANIMITE

18- ATTRIBUTION DES BOURSES SCOLAIRES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

(Rapporteur: Mme MAURY)

Il est décidé d'attribuer des bourses scolaires aux étudiants anglois en fonction de quotients familiaux reflétant la situation sociale et familiale des intéressés, et au regard des critères adoptés par la Commission Action Educative et Jeunesse.

VOTE: ADOPTE A L'UNANIMITE

19- PARTENARIAT U.P.P.A - MONTAURY -BOURSES ETUDIANTES

(Rapporteur: Mme LAPOYADE-DESCHAMPS)

Il est décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la Convention de Partenariat avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (participation aux bourses universitaires).

VOTE: ADOPTE A L'UNANIMITE**20- MARCHE PUBLIC D'ASSURANCE PREVOYANCE**

(Rapporteur M.PAUL-DEJEAN)

Il est décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché d'assurance prévoyance - risques statutaires, attribué pour 6 ans au Cabinet Michel BLANC – Axa France avec le courtier GRAS SAVOYE.

VOTE: ADOPTE A L'UNANIMITE**21- MARCHE PUBLIC D'ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGE**

(Rapporteur M. VOISIN)

Il est décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché d'assurances « dommages ouvrage » à aliment, attribué à AXA France.

VOTE: ADOPTE A L'UNANIMITE**22- CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE FOURRIERE AUTOMOBILE - AVENANT N°1**

(Rapporteur: Mme HADIDI)

Afin d'assurer le lien avec la mise en place de la convention de délégation de service public de fourrière automobile à intervenir suite à la mise en concurrence, et pour mener à terme la négociation, il est décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 prolongeant de trois mois la convention en cours.

VOTE: ADOPTE A L'UNANIMITE**23- AVENANTS CONTRATS D'ASSURANCE "DOMMAGE AUX BIENS" ET "FLOTTE AUTOMOBILE"**

(Rapporteur Mme HADIDI)

Il est décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la SMACL les avenants de majorations des primes des contrats « dommages aux biens » et « flotte automobile » (majorations liées à l'aggravation de sinistralité).

VOTE: ADOPTE A L'UNANIMITE**24- SOUS-TRAITE D'EXPLOITATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME - AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'EXPLOITATION DU CLUB DE PLAGES**

(Rapporteur: Mme HADIDI)

La modification de statut juridique du titulaire de la convention de sous-traité d'exploitation du club de plage « Les Moussaillons » (Marinella) ne portant pas atteinte aux éléments essentiels du contrat (durée, montant du loyer, nature des prestations, tarifs appliqués aux usagers), il est décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant n°1 modifiant le statut juridique (passage de nom personnel en SARL) du titulaire de cette convention.

VOTE: ADOPTE A L'UNANIMITE

25- ACQUISITION RUE DE BAHINOS POUR ALIGNEMENT DE VOIRIE

(Rapporteur: M. DASSIE)

Dans le cadre du réaménagement de la rue de Bahinos, il est décidé de donner un accord de principe à l'acquisition à titre onéreux (143 €/m²) d'une parcelle de 39 m² situé au 39 rue de Bahinos, à détacher de la parcelle cadastrée BZ 349, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

VOTE: ADOPTE A L'UNANIMITE**26- MARCHE A BONS DE COMMANDE POUR LES FOURNITURES ELECTRIQUES DE BATIMENTS ET D'ECLAIRAGE PUBLIC**

(Rapporteur: M. DASSIE)

Monsieur le Maire est autorisé à :

- lancer la consultation (AOO) des fabricants pour les marchés à bon de commande de fournitures électriques diverses,
- signer les marchés à bons de commande avec les candidats ayant fait la meilleure offre.

VOTE: ADOPTE A L'UNANIMITE**27- AMENAGEMENT DU SECTEUR SUD DU LITTORAL**

(Rapporteur: M.VOISIN)

Pour l'opération de réaménagement du secteur Sud du Littoral, il est décidé de retenir comme maître d'œuvre pour cette opération l'équipe du cabinet Anouck DEBARRE – DUPLANTIER et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant pour un montant provisoire de 454 480 € TTC.

VOTE: ADOPTE A L'UNANIMITE**28- URBANISATION DU SECTEUR HOUNDARO**

(Rapporteur: M.VOISIN)

Il est décidé de solliciter la Communauté d'Agglomération de Bayonne-Anglet-Biarritz pour mettre en œuvre une révision simplifiée n°2 du Plan local d'urbanisme, permettant la réalisation d'un établissement de soins et le développement d'un programme de logements comportant des logements sociaux, dont des logements locatifs sociaux en PLUS et PLAI, et des logements en accession sociale de type PLSA, sur le secteur Houndaro,

Il est par ailleurs demandé à la Communauté d'Agglomération la suppression de l'Emplacement Réservé n°175 prévu pour un équipement public au profit de la commune, et de l'Emplacement Réservé n°150 destiné à un redressement de voirie.

VOTE:

- POUR..... 30
- ABSTENTION:..... 9 (MM. ITHURBIDE, VEUNAC, Mme DARRASSE, MM.CHASSERIAUD, OLIVE Claude, Mlles CAZAUX, LECOUTURIER, Mme LASSERRE-DAVID, M.BLEUZE)

29- COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BAYONNE - ANGLET - BIARRITZ - ELECTION D'UN DELEGUE TITULAIRE SUPPLEMENTAIRE

(Rapporteur: M. ESPILONDO, Maire)

En application des Articles L.2121-21 et L.5211-7 du CGCT, et vu les statuts modifiés de la CABAB, il est procédé à l'élection du neuvième délégué titulaire du Conseil Municipal qui siègera au Conseil de la Communauté d'agglomération BAB. Il convient par ailleurs de pourvoir au remplacement de Mme JARRAUD-VERGNOLLE, démissionnaire sur la fonction de déléguée titulaire.

M. Joseph CELAN est élu délégué titulaire supplémentaire.

VOTE: ELU A L'UNANIMITE DES VOIX

29- 2- COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BAYONNE - ANGLET - BIARRITZ - MODIFICATION DE REPRESENTATION

(Rapporteur: M. ESPILONDO, Maire)

Suite à la démission de Mme Annie Jarraud-Vergnolle de ses fonctions de titulaire, il convenait de pourvoir à son remplacement.

M. Guy DEFRANCE est élu délégué titulaire en remplacement de Mme Annie JARRAUD-VERGNOLLE.

Mme Annie JARRAUD - VERGNOLLE est élue déléguée suppléante, en remplacement de M. Joseph CELAN.

VOTE: ELUS A L'UNANIMITE DES VOIX

30- TABLEAU DES EMPLOIS- MODIFICATIONS

(Rapporteur M. PAUL-DEJEAN)

La gestion des effectifs conduit à modifier le tableau des emplois municipaux.

Les modifications apportées au tableau sont essentiellement liées à des évolutions réglementaires :

- refonte du cadre d'emplois des techniciens territoriaux et suppression de celui des contrôleurs,
- transfert du personnel des crèches Quintaou et Maylis de Menditte à la Ville à compter du 1^{er} janvier 2011 (31 agents concernés),
- évolution de situations individuelles : nominations stagiaires, recrutements et avancements de grades, modification du temps de travail de certains agents.

VOTE: ADOPTE A L'UNANIMITE

ANGLET, le 22 DECEMBRE 2010.

LE MAIRE,